EPTB *Charente*

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DE PRESENTATION

Session du 28 juin 2010

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2010 4

Projet de Délibération 5

2. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2009 6

Projet de Délibération 15

Projet de Délibération 16

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXECICE 2009 17

Projet de Délibération 19

4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE RELATIF AU BUDGET 2010 20

Projet de Délibération 24

5. ETUDE RELATIVE À LA STRUCTURATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGE SUR LE BASSIN DE LA CHARENTE 25

Projet de Délibération 26

6. DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE DE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DE L'EAU 27

Projet de Délibération 28

7. GESTION ET ENTRETIEN DU BARRAGE DE LAVAUD 29

7.1. AVENANT À LA CONVENTION 2010 POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES BARRAGES DE LAVAUD ET DE MAS CHABAN 29

Projet de Délibération 30

7.2. TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE LAVAUD 31

Projet de Délibération 33

7.3. ETUDE DE DANGERS SUR LE BARRAGE DE LAVAUD 34

Projet de Délibération 35

7.4. ASSISTANCE TECHNIQUE : AUSCULTATION DU BARRAGE DE LAVAUD 36

Projet de Délibération 37

8. PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU BASSIN DE LA CHARENTE 38

8.1. RESTAURATION - DÉSENVASEMENT DU FLEUVE CHARENTE 38

Projet de Délibération 41

8.2. RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS 42

Projet de Délibération 43

8.3. CONVENTION AVEC LE CEPRI 45
Projet de Délibération 46
9. CONVENTION AVEC L'IFREMER SUR LA MODELISATION DE L'ESTUAIRE 47
Projet de Délibération 48
10. FONCTIONNEMENT DES SERVICES 49
10.1. MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE CHARENTE 49
Projet de Délibération 50
10.2. MODIFICATION DES PROCÉDURES INTERNES DE MARCHÉS PUBLICS 51
Projet de Délibération 52
11. CAUSERIES CHAMPLAIN 2010 54
Projet de Délibération 55
Projet de Délibération 56
12. POINT SUR LES ACTIONS DE L'INSTITUTION 57
12.1. LE SAGE 57
12.2. LE PLAN DE GESTION DES ETIAGES DU BASSIN DE LA CHARENTE 57
12.3. LE PAPI 60
12.4. LES POISSONS MIGRATEURS 60
13. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2009 63
14. QUESTIONS DIVERSES 64

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2010

Le procès verbal est joint en **annexe n°1**

L'approbation du procès verbal de la séance du 29 janvier 2010 fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 janvier 2010

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 janvier 2010

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

Le procès-verbal de la séance précédente est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 janvier 2010.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

2. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2009

Ce point présente le Compte administratif 2009 de Monsieur le Président de l'Institution ainsi que le Compte de gestion 2009 de Monsieur le Payeur départemental de la Charente.

- Rappel de la procédure

Le débat sur le Compte administratif est présidé par un membre du Conseil d'Administration désigné au scrutin ordinaire.
Le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le document page suivante présente la synthèse du Compte administratif 2009. Les chiffres apparaissant au compte administratif 2009 correspondent aux dépenses et recettes réelles de l'exercice 2009. Ils ne tiennent donc pas compte des opérations engagées mais non réalisées au 31 décembre 2009.

- Section d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 469 306,13 € en 2009.

Les dépenses 2009 de cette section se sont élevées à 255 944,06 €.

Cette section fait donc apparaître un résultat de l'exercice 2009 excédentaire de 213 362,07 € Cumulé au résultat de l'exercice antérieur (de 797 250,13 €), à la fin de l'exercice, le résultat cumulé d'investissement est excédentaire de 1 010 612,20 €.

- Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 842 064,57 € en 2009.

Les dépenses 2009 de cette section se sont élevées à 649 171,82 €.

La section de fonctionnement fait donc apparaître un résultat excédentaire de 192 892,75 €.

Vous trouverez ci-après la synthèse des comptes 2009 réalisée par Monsieur le Payeur départemental.

L'approbation du compte administratif 2009 et l'approbation du compte de gestion 2009 font l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Conseil d'Administration :
- Approbation du compte administratif 2009 de Monsieur le Président de l'Institution.
- Approbation du compte de gestion 2009 de Monsieur le Payeur départemental.

.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTIT AMENAGT FLEUVE CHARENTE

Synthèse des comptes 2009

PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en quatre catégories :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)
4. Les subventions

La nomenclature comptable ne permet pas de rendre compte des actions menées par EPTB qui définit son intervention par action :

Gestion des ressources en eau
Poissons migrateurs
SAGE Charente
Fonctionnement des services
Cependant dans les prochains budgets la charge d'amortissement sera amenée à progresser en raison de l'amortissement des études.

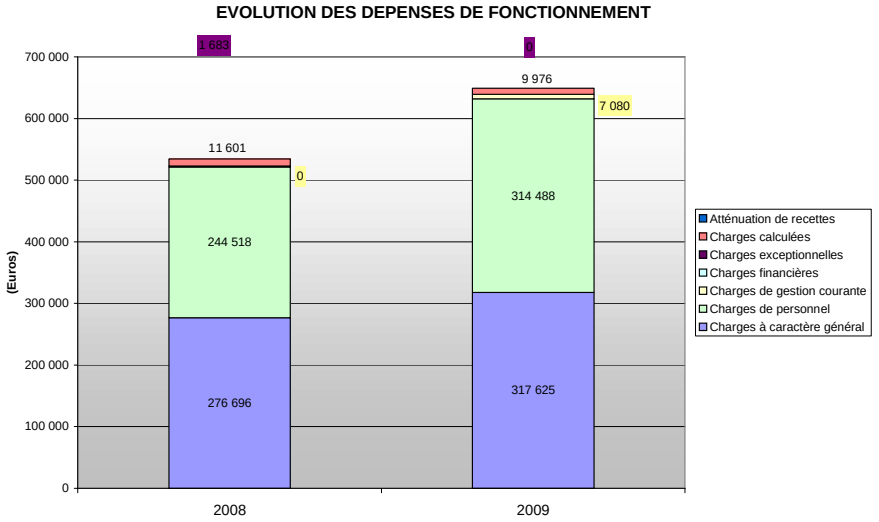

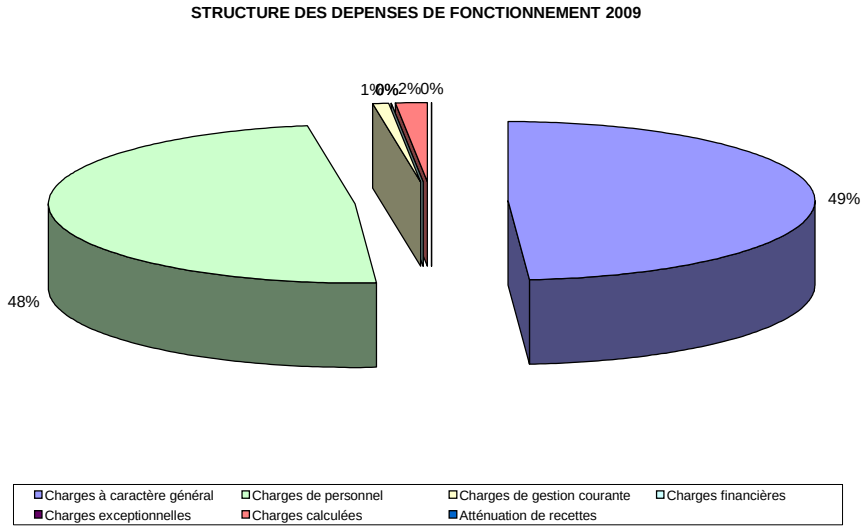

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2009

Charges à caractère général	34,29%
Charges de personnel	81,80%
Charges de gestion courante	54,60%
Charges calculées	24,95%

Il conviendra de faire le point sur les études engagées à reporter au budget supplémentaire pour éventuellement dégager les excédents de versement des participations.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se divisent en deux catégories principales :

1. Les participations de membres et les financements extérieurs 89 % des recettes
2. Les produits propres dont les redevances d'eau 11

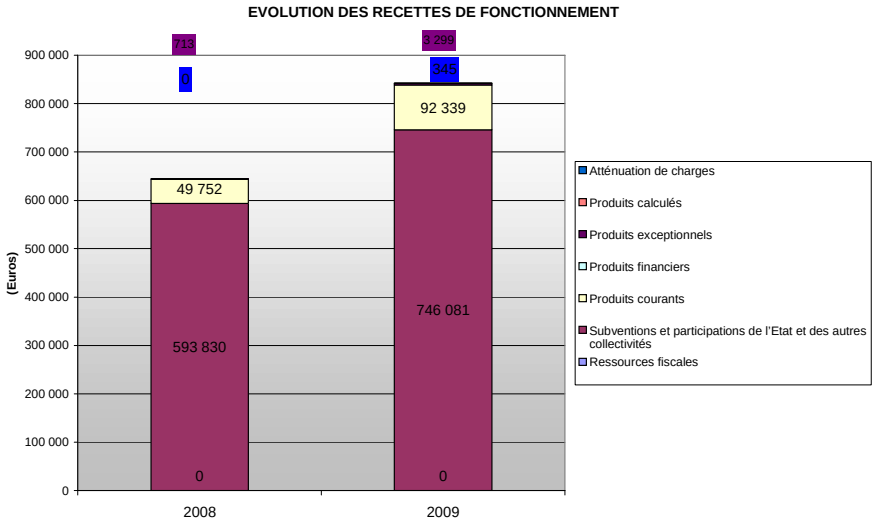

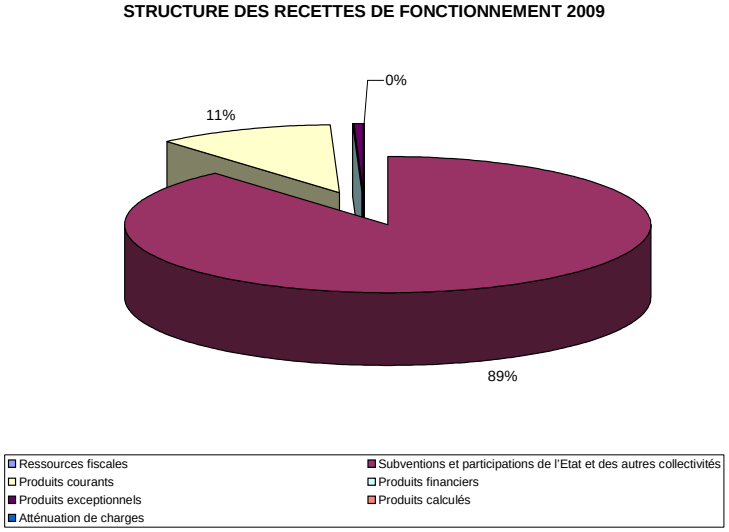

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2009

Subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités	95,30%
Produits courants	122,30%

CF remarque précédente.

Les opérations d'investissement

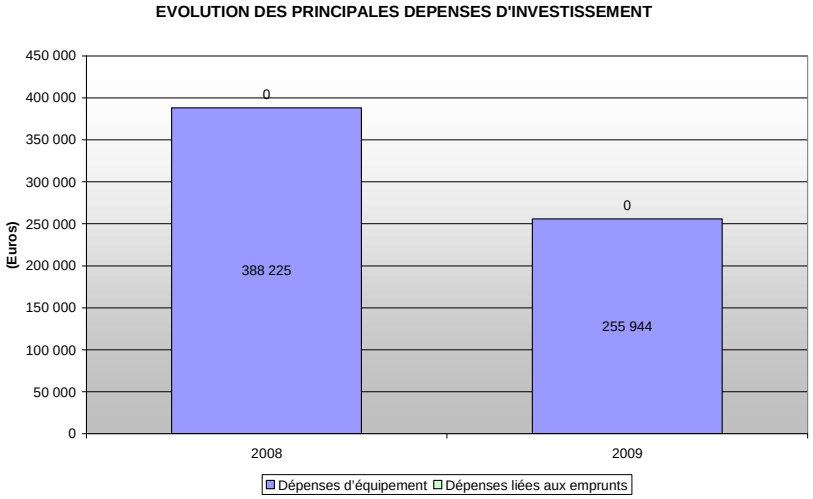

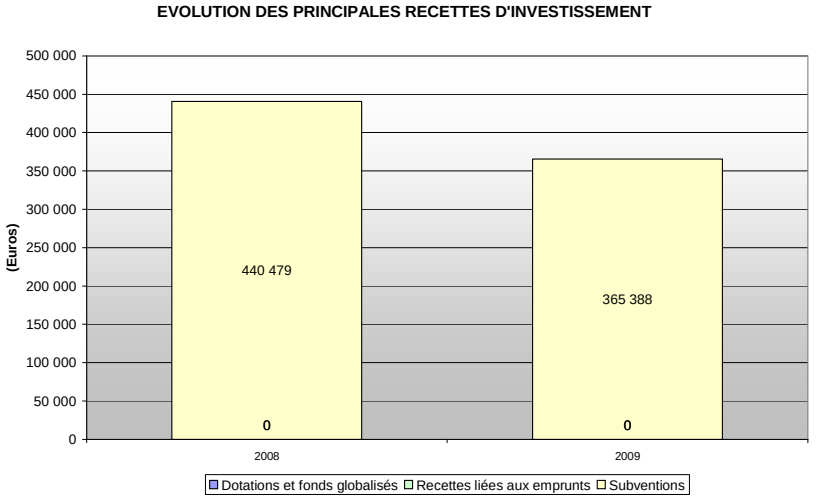

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2009

Dépenses d'équipement (1) 18,00%

La faible réalisation des programme doit conduire l'EPTB à réfléchir sur la programmation des inscriptions budgétaires. Le recours au AP/CP pourrait être une méthode plus appropriée que l'actuelle méthode des restes à réaliser.

(1) y compris les dépenses incluses dans les opérations
(2) ces dépenses correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2009

Subventions 171,46%

Comme pour la section d'exploitation l'étude des restes à réaliser réels sera déterminante pour connaître le solde comptable réel de l'EPTB

(3) ces recettes correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16

L'autofinancement et le financement des investissements

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement…). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement. Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

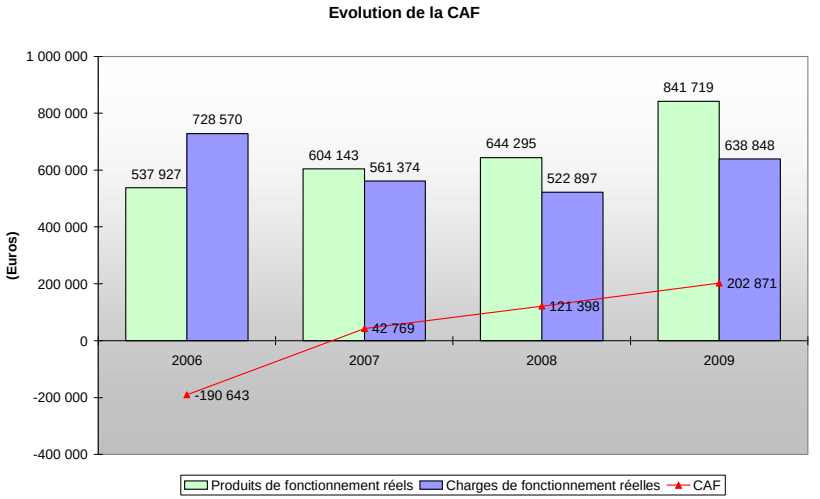

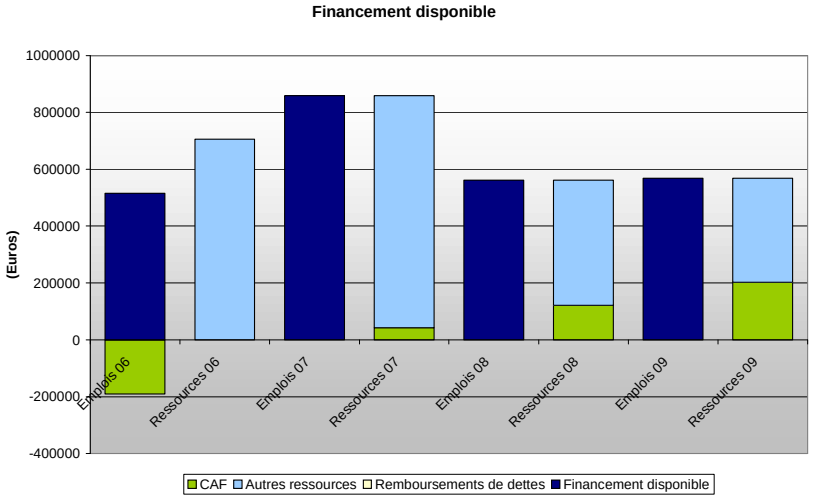

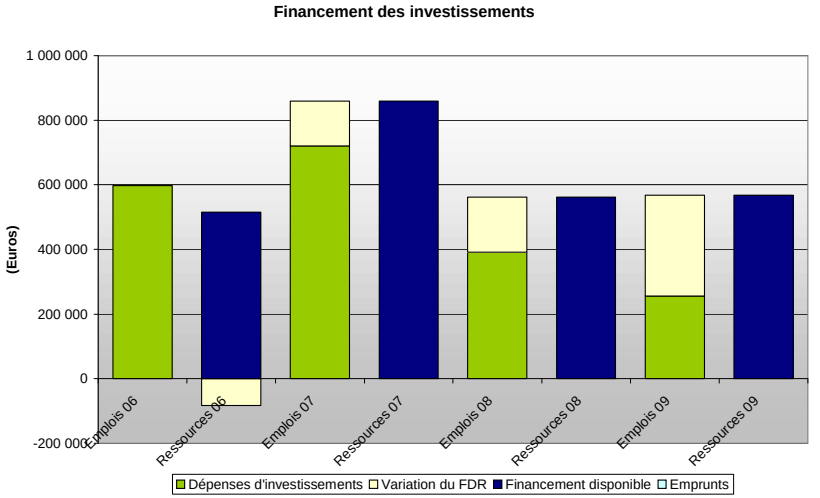

Bilan

bilan en 2009

ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 12 724 405	Subventions, dotations, réserves 14 454 517	
	Dettes financières 0	FDR = 1 730 112
Stocks et créances 0	Dettes fournisseurs, sociales 47 816	BFR = -47 816
Trésorerie 1 777 926		Trésorerie = FDR - BFR = 1 777 928

. Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre
. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).
. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

STRUCTURE DE L'ACTIF IMMOBILISE

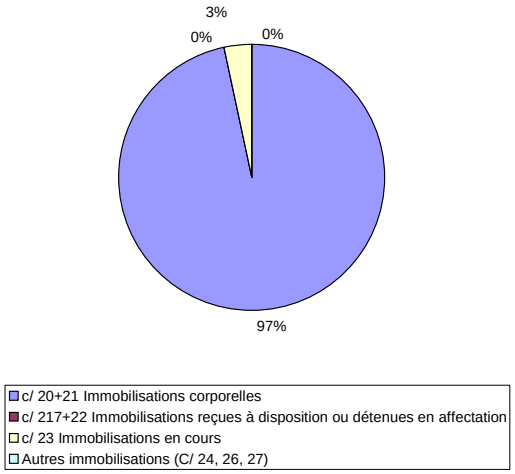

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2009

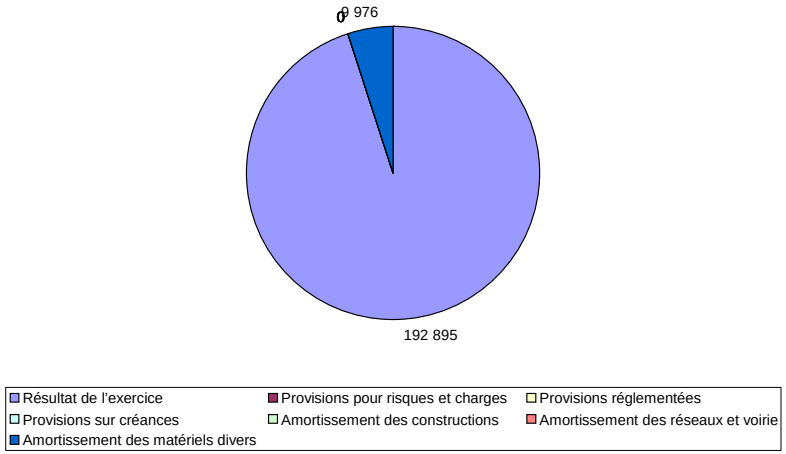

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
Le fonds de roulement (FR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d 'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales…). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

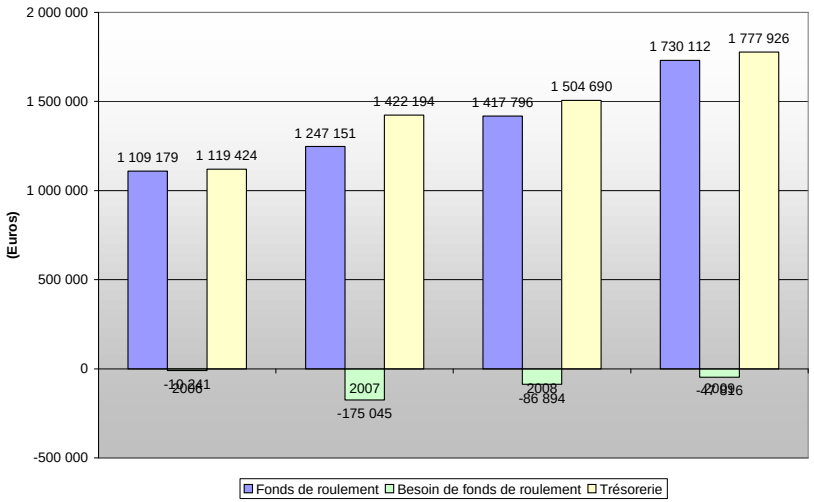

Endettement et résultat

	Résultat cumulé 2008	Affectation du résultat en 2009 (résultat 2008)				Résultat 2009	Résultat cumulé 2009
Investissement	797 250					213 362	1 010 612
Fonctionnement	620 547	1068	110	119		192 895	719 500
				Dt	Ct		
		93 942	526 605	0	0		

L'EPTB doit se pencher sur ses restes à réaliser sans tarder pour déterminer le solde comptable réel de la structure.
Le recours aux AP/CP en section d'investissement peut être une méthode plus fiable que celle des restes à réaliser car elle permet de voter l'enveloppe globale des crédits et de modifier chaque année les crédits de paiement des différents budgets.

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Approbation du compte administratif 2009 de Monsieur le Président de l'Institution

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur_____

ETAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

Le Conseil d'Administration réuni sous la Présidence de Monsieur _____, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur le Président de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	**Investissement**		**Fonctionnement**	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Résultats reportés 2008	0	797 250.13	0	526 605.16
Opération de l'exercice 2009	255 944.06	469 306.13	649 171.82	842 064.57
Résultats de clôture		**1 010 612.20**		**719 497.91**

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saintes,

le

Le Président,
Didier LOUIS,

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Approbation du compte de gestion 2009 de Monsieur le Payeur départemental

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ETAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires et décisions modificatives de l'exercice et le compte de gestion dressé par le Receveur ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

  - **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par Monsieur le Payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXECICE 2009

Il est proposé au Conseil d'Administration d'émettre un avis sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2009, issus du compte administratif afférent à cet exercice.

Il est en effet rappelé que le résultat de fonctionnement est affecté prioritairement en section d'investissement pour compenser le solde d'exécution déficitaire de celle-ci.
Le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte la décision d'affectation est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté (résultat cumulé).

Pour la détermination du besoin de la section d'investissement, il est tenu compte des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

Le résultat doit être affecté en priorité :
- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- pour le solde, et selon la décision de l'Assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en dotation complémentaire en réserves.

L'affectation du résultat de l'exercice 2009 fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration : Affectation du résultat de l'exercice 2009

PAIERIE DEPARTEMENTALE

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2009

COLLECTIVITE : **Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents**

SECTION D'INVESTISSEMENT		**SECTION D'EXPLOITATION**	
REPORT DEFICITAIRE N-1	- €	REPORT DEFICITAIRE N-1	- €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	797 250,13 €	REPORT EXECENDENTAIRE N-1	526 605,16 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	255 944,06 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	649 171,82 €
RECETTES DE L'EXERCICE	469 306,13 €	RECETTES DE L'EXERCICE	842 064,57 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	213 362,07 €	**RESULTAT DE L'EXERCICE**	192 892,75 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	1 010 612,20 €	**RESULTAT CUMULE DE LA SECTION**	719 497,91 €
RESTES A REALISER DEPENSES	1 323 420,56 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	54 258,36 €
RESTES A REALISER RECETTES	258 550,00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	- €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 54 258,36 €	TOTAL A AFFECTER	54 258,36 €
PRELEVEMENT A EFFECTUER	54 258,36 €	**REPRISE N+1 EN EXPLOITATION**	665 239,55 €

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Affectation du Résultat de l'exercice 2009

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ETAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

LE CONSEIL, après avoir approuvé le Compte Administratif 2009,

- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2009,

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, sur proposition du Président, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :
  - Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour 54 258,36 €.
  - Affectation à l'excédent reporté, (compte 002), pour 665 239,55 €.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE RELATIF AU BUDGET 2010

Le budget supplémentaire présenté ci-après n'appelle pas de nouvelle participation de la part des Départements.

Le détail du projet de Budget supplémentaire vous est proposé dans les pages suivantes.

Le Budget supplémentaire 2010 fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration : Budget supplémentaire 2010

PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

INSTITUTION FLEUVE CHARENTE

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

	COMPTES ET LIBELLES	BP 2009	Reports	Proposition BS 2010	BP 2010	BP Reports BS 2010
	DEPENSES					
	CHAPITRE 20					
2031	Etudes innondations	40 000,00	837 000,00		0,00	837 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
205	Concessions et droits similaires	2 500,00	52 384,76		30 500,00	82 884,76
	CHAPITRE 21					
2111	Terrains (régularisations foncières)	7 600,00	14 708,78		7 600,00	22 308,78
2121	Plantations	6 500,00	13 000,00		6 500,00	19 500,00
2135	Agencements bât publics	2 500,00	0,00		0,00	0,00
21838	ADMG Autre matériel informatique	2 500,00	600,00		3 000,00	3 600,00
21838	SAGE Autre matériel informatique				1 000,00	1 000,00
21848	Autre matériel de bureau et mobilier		5 727,02		0,00	5 727,02
2188	Autres immobilisations	500,00	0,00		500,00	500,00
	CHAPITRE 23					
23153	Travaux Lavaud	150 000,00	400 000,00		100 000,00	500 000,00
	CHAPITRE 27					
275	Dépôts et cautionnements versés		0,00			0,00
	CHAPITRE 020					
020	dépenses imprévues	8 857,80	0,00		11 000,00	11 000,00
	CHAPITRE 13					
139	Subventions transférées au compte de résultat			100 000,00	120 000,00	120 000,00
	TOTAL DEPENSES	**221 957,80**	**1 323 420,56**	**100 000,00**	**281 100,00**	**1 604 520,56**

	COMPTES ET LIBELLES	BP 2009	Reports	Proposition BS 2010	BP 2010	BP + BS 2010
	RECETTES					
001	Solde d'exécution investissement reporté		1 010 612,20			1 010 612,20
	CHAPITRE 10					
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		54 258,36			54 258,36
	CHAPITRE 13					
1311	Subventions État	20 000,00	258 550,00		0,00	258 550,00
1312	Région		0,00		300,00	300,00
1313	Participations des Départements	193 100,00	0,00		147 700,00	147 700,00
13172	Subvention FEDER Europe		0,00		600,00	600,00
1317	Subvention AEAG		0,00		1 500,00	1 500,00
1318	Subvention AEAG		0,00			0,00
	Recettes d'ordre					0,00
28	Amortissements des immobilisations	8 857,80	0,00		11 000,00	11 000,00
28	Amortissements des immobilisations - Etudes			100 000,00	120 000,00	120 000,00
	CHAPITRE 021					0,00
021	Virement de la section de fonctionnement					0,00
021	Virement de la section de fonctionnement					0,00
	TOTAL RECETTES	**221 957,80**	**1 323 420,56**	**100 000,00**	**281 100,00**	**1 604 520,56**

PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

INSTITUTION FLEUVE CHARENTE

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	COMPTES ET LIBELLES	BP 2009	Proposition	BP 2010	BP + BS
	DEPENSES				
	CHAPITRE 011				
60611	Eau	500,00	500,00	500,00	1 000,00
60612	Énergie électricité	4 000,00	2 500,00	3 600,00	6 100,00
60622	Carburants	4 500,00	1 800,00	4 700,00	6 500,00
60623	Alimentation	200,00	200,00	200,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien			500,00	500,00
60632	Fournitures et petit équipement	2 000,00	1 000,00	10 000,00	11 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	500,00	2 500,00	3 000,00
611	Contrat de prestations de services		500,00	1 000,00	1 500,00
611	Contrat de prestations de services (SIE)		23 000,00	22 000,00	45 000,00
611	Contrats de prestations de services (Marché entr. Lavaud)	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6132	Locations immobilières	23 500,00	2 000,00	23 350,00	25 350,00
6135	Location mobilières	40 000,00		31 000,00	31 000,00
61521	Entretien terrains	10 671,00	60 000,00	10 671,00	70 671,00
61522	Entretien de bâtiment		-	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	305,00	-	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	4 000,00	1 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	2 000,00	70 000,00	23 100,00	93 100,00
616	Assurances	13 000,00	8 300,00	14 000,00	22 300,00
617	Études et recherches - ADMG		240 000,00		240 000,00
617	Études et recherches (évolution TBRE)	72 700,00		30 000,00	30 000,00
617	Etudes et recherches - PM		13 333,00	87 000,00	100 333,00
617	Etudes et recherches - SAGE			135 000,00	135 000,00
617	Etudes et recherches - LAVD		70 000,00	-	70 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 500,00		1 600,00	1 600,00
6184	Versement à des organismes de formation	1 880,00	4 000,00	3 000,00	7 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 525,00	-	1 000,00	1 000,00
6188	Autres Frais divers		-	20 000,00	20 000,00
6218	Autre personnel extérieur		25 000,00	-	25 000,00
6225	Indemnité au comptable et aux régisseurs		-	450,00	450,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	400,00	100,00	-	100,00
62268	Autres honoraires (tiers)	6 700,00	15 850,00	6 700,00	22 550,00
6228	Rémunération d'intermédiaires divers (OM)		200,00	-	200,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	-	1 700,00	1 700,00
6234	Réceptions	3 000,00	6 500,00	5 000,00	11 500,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	42 500,00		11 000,00	11 000,00
6238	Communication	5 000,00	50 000,00	38 500,00	88 500,00
6241	Frais de transports	500,00	-	500,00	500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 000,00	2 000,00	10 500,00	12 500,00
6255	Frais de déménagement			-	
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00		4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	9 400,00		9 400,00	9 400,00
627	Services bancaires et assimilés			-	-
6281	Cotisations	3 000,00	1 000,00	3 300,00	4 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 824,00		2 800,00	2 800,00
62878	Remboursements de frais à des tiers (gestion Lavaud)	77 500,00		25 800,00	25 800,00
6288	Autres services extérieurs (dt analyses)	500,00	-	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes Foncières		500,00		500,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	3 000,00	500,00	3 500,00
637	Autres impôts taxes et verst assimilés		-	-	-
	TOTAL CHAPITRE 011	**400 605,00**	**605 783,00**	**592 371,00**	**1 198 154,00**

	COMPTES ET LIBELLES	BP 2009	Proposition	BP 2010	BP + BS
	DEPENSES				
	CHAPITRE 012				
6336	Cotisation CNFPT et CDG	3 000,00		5 500,00	5 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	130 285,00		204 375,00	204 375,00
64131	Rémunération principale non titulaires	131 175,00	5 000,00	82 500,00	87 500,00
6414	Stagiaires + personnel rémunéré à la vacation	15 000,00		5 000,00	5 000,00
6417	Rémunération des apprentis	-		13 200,00	13 200,00
6451	Cotisations patronales à l'URSSAF	-	15 000,00	30 000,00	45 000,00
6453	Cotisations patronales retraite CNRACL et IRCANTEC	-	20 000,00	23 700,00	43 700,00
6454	Cotisations aux ASSEDICS	-		7 500,00	7 500,00
6455	Cotisation pour assurance du personnelv (CNP)	6 000,00		10 000,00	10 000,00
6474	Versement aux œuvres sociales			6 500,00	6 500,00
6475	Médecine du travail - Pharmacie			850,00	850,00
	TOTAL CHAPITRE 012	**285 460,00**	**40 000,00**	**389 125,00**	**429 125,00**
	CHAPITRE 65				
6532	Frais de missions et déplacement des élus		1 000,00	-	1 000,00
6568	Autres participations	15 000,00	15 000,00	-	15 000,00
6574	Subventions de fonctionnement organismes droit privé			53 400,00	53 400,00
	TOTAL CHAPITRE 65	**15 000,00**	**16 000,00**	**53 400,00**	**69 400,00**
	CHAPITRE 022				
022	Dépenses imprévues	-	29 812,55	-	29 812,55
	DEPENSES D'ORDRE 042				-
6811	Dotation aux amortissements	8 857,80	100 000,00	131 000,00	231 000,00
	TOTAL DEPENSES	**709 922,80**	**791 595,55**	**1 165 896,00**	**1 957 491,55**

	COMPTES ET LIBELLES	BP 2009	Proposition	BP 2010	BP + BS
	RECETTES				
	013 - Atténuation de charges				
6459	Rembt sur charges sociales et prévoyance				
	70 – Produits et service du Domaine				
7038	Redevance eau agriculture	75 500,00	-	60 917,00	60 917,00
	74 – Dotations, subventions et participations				
74718	Etat	38 000,00	-	25 000,00	25 000,00
7472 SAGE	Subvention Région Poitou Charentes			24 000,00	24 000,00
7472 PM	Subvention Région Poitou Charentes	3 722,00	5 030,00	22 190,30	27 220,30
7473	Départements	519 533,80	-	510 956,60	510 956,60
7477 PM	FEDER			88 761,20	88 761,20
7477 SAGE	FEDER			96 000,00	96 000,00
74788 Etiage	Subvention AEAG Aide à la gestion de l'étiage	73 167,00		42 000,00	42 000,00
74788 Etiages	Subvention AEAG Etudes étiage			15 000,00	15 000,00
74788 Etiages	Subvention AEAG Equipe étiage			20 000,00	20 000,00
74788 PM	Subv AEAG poste PM		21 326,00	66 570,90	87 896,90
74788 PM	Subvention CRPM Poste PM		-	2 500,00	2 500,00
74788 SAGE	Subvention AEAG SAGE			72 000,00	72 000,00
74788 INON	Subvention IFREMER SPICOSA			-	-
	75 – Autres produits				
777	Quote part des subventions versées au compte de résultat		100 000,00	120 000,00	220 000,00
002	**Excédent de fonctionnement reporté**		665 239,55		665 239,55
	TOTAL RECETTES	**709 922,80**	**791 595,55**	**1 165 896,00**	**1 957 491,55**

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Budget supplémentaire 2010

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ETAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

Après s'être fait présenté le projet de budget supplémentaire,

Équilibré en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 1 423 420,56 €

Équilibré en section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 791 595,55 €

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire de l'année 2010

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

5. ETUDE RELATIVE À LA STRUCTURATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGE SUR LE BASSIN DE LA CHARENTE

L'Institution s'implique depuis plusieurs années pour la gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin de la Charente.

Sur ce territoire, il existe des structures locales qui assurent des missions de gestion des milieux aquatiques.

Les enjeux de la structuration des organismes qui interviennent dans le domaine de la gestion de l'eau sont importants. Le SDAGE Adour-Garonne identifie clairement dans l'orientation fondamentale A (« créer les conditions favorables à une bonne gouvernance ») la question centrale de la « bonne » structuration des acteurs de l'eau.

Il est proposé que l'Institution engage une réflexion prospective sur la structuration des maîtrises d'ouvrage sur le bassin de la Charente.

L'engagement d'une réflexion prospective sur la structuration des maîtrises d'ouvrage sur le bassin de la Charente fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Structuration des maîtrises d'ouvrage sur le bassin de la Charente

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Structuration des maîtrises d'ouvrage sur le bassin de la Charente

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DECIDE** que l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents engage une réflexion sur la structuration des maîtrises d'ouvrage sur le bassin de la Charente ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à passer dans le cadre de cette démarche un marché pour une étude prospective et à signer tous les documents afférents ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter pour cette opération un financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des autres organismes susceptibles d'accompagner cette action.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

6. DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE DE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DE L'EAU

La participation du public aux politiques publiques ayant des incidences sur l'environnement et notamment aux politiques publiques de gestion de l'eau est un principe clairement affirmé au niveau international, européen et français. C'est pourquoi il est proposé que l'Institution soit partenaire, en lien avec le SAGE du bassin de la Charente, d'une démarche expérimentale de participation des citoyens aux politiques publiques de gestion de l'eau : partenariat avec l'IFREE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), le GRAINE (Groupe Régional des Association d'Initiation à la Nature et à l'environnement) et l'ORE (Observatoire Régional de l'Environnement), et avec l'appui du CITERES (Centre Interdisciplinaire CItés, TERritoires, Environnement et Sociétés) de l'Université de Tours. La participation du CITERES de l'Université de Tours doit permettre d'analyser les résultats obtenus, de mettre en perspective le projet avec d'autres expériences, et d'apporter des éléments sur la pertinence et la reproductibilité de la démarche proposée.

Le projet consiste à mettre en place, en amont de l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Charente, un groupe de réflexion et de proposition constitué d'habitants (construit sous forme de panel) pour les faire travailler autour d'une question en lien avec les orientations du SAGE. Plus particulièrement l'intention est de faire approfondir par ce panel d'habitant la question des conflits d'usages, des intérêts contradictoires, des jeux d'acteurs afin de produire et de communiquer aux membres de la future CLE une analyse et des propositions.
La CLE resterait bien sûr la seule instance compétente pour l'élaboration du SAGE mais pourrait bénéficier d'un éclairage transversal "citoyen".

La participation de l'Institution à cette démarche fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Démarche expérimentale de participation des citoyens aux politiques publiques de gestion de l'eau

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Démarche expérimentale de participation des citoyens aux politiques publiques de gestion de l'eau

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

La participation du public aux politiques publiques ayant des incidences sur l'environnement et notamment aux politiques publiques de gestion de l'eau est un principe clairement affirmé au niveau international, européen et français.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents est partenaire de la démarche expérimentale de participation des citoyens aux politiques publiques de gestion de l'eau dans le cadre du SAGE Charente ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer dans le cadre de cette démarche une convention avec l'Institut de Formation et de Recherche pour l'Éducation à l'Environnement (IFREE) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter pour cette opération un financement de l'Europe, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Poitou-Charentes et des autres organismes susceptibles d'accompagner cette opération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

7. GESTION ET ENTRETIEN DU BARRAGE DE LAVAUD

7.1. Avenant à la convention 2010 pour la gestion et l'entretien des barrages de Lavaud et de Mas Chaban

Le Conseil d'Administration de l'Institution a autorisé le 29 janvier 2010 le Président à signer avec le Département de Charente une convention pour la gestion et l'entretien des barrages de Lavaud et Mas Chaban en 2010. Cette convention a été signée le 4 mai 2010.

Cette convention prévoit notamment le versement à l'Institution par le Département de Charente de la part de redevance prélevée auprès des irrigants pour le soutien d'étiage assuré par la retenue de Lavaud l'année précédente.

Il est proposé de faire un avenant à cette convention pour prendre en compte :

- les non valeurs admises en 2010 par le Département au titre des redevances antérieures ;

- les frais de gestion engagés par le Département pour le recouvrement de la redevance.

Le projet d'avenant à la convention 2010 pour la gestion et l'entretien des barrages de Lavaud et Mas-Chaban est joint en **annexe n°2**.

L'avenant n°1 à la convention 2010 pour la gestion et l'entretien des barrages de Lavaud et Mas-Chaban fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Avenant n°1 à la Convention 2010 pour la gestion et l'entretien des barrages de Lavaud et Mas-Chaban.

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Avenant n°1 à la Convention 2010 pour la gestion et l'entretien des barrages de Lavaud et Mas Chaban

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ETAIENT PRÉSENTS

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

L'avenant n°1 à la Convention 2010 pour la gestion et l'entretien des barrages de Lavaud et Mas Chaban est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer, avec le Département de Charente, l'avenant n°1 à la Convention 2010 pour la gestion et l'entretien des barrages de Lavaud et Mas Chaban.

Fait et délibéré à Saintes,
le
Le Président,
Didier LOUIS,

7.2. Travaux sur le barrage de Lavaud

Rappel du contexte

La construction du barrage de Lavaud a été achevée en décembre 1988. Depuis, la gestion des ouvrages et l'entretien régulier des équipements est assuré par un prestataire de service, la SAUR, dans le cadre d'un marché passé avec le Département de la Charente et l'Institution. Cependant la maintenance du barrage et de ses différents organes incombe directement au Maître d'ouvrage. Ce point présente donc les actions envisagées sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution pour l'année 2010.

Point sur les travaux réalisés, en cours de réalisation et à prévoir

1. *Panneaux et bouées de signalisation réglementant la navigation sur Lavaud* : *en cours*. Un bilan de la signalisation nautique est réalisé annuellement. Il dresse l'inventaire des actions à mener pour régulariser la situation. La réalisation des travaux se fait avec le Département de Charente. L'achat des dispositifs manquants est à la charge de l'Institution.

2. *Système de vidéosurveillance* : *non réalisé.* Des actes de vandalisme sont régulièrement constatés sur le barrage de Lavaud. L'installation d'un système de vidéosurveillance permettrait de sécuriser le site.

3. *Maintenance de la station de débit du Pont de Sansac* : *en cours*. Les sondes multiparamètres sont en réparation chez OTT. Elles devraient pouvoir être remise en place en septembre 2010.

4. *Haies :* un travail de matérialisation des limites de propriété, anciennes ou récemment modifiées par les échanges de régularisation foncière a été entrepris par la plantation de haies arbustives. Ce travail devra être poursuivi avec les terrains faisant l'objet des régularisations en cours.

5. *Télégestion :* 2 sites internet à accès sécurisé servent à effectuer les opérations de gestion à distance et de consultations des données temps réel sur les barrages de Lavaud et Mas Chaban. Un autre site internet permet de sauvegarder les informations et d'effectuer des bilans et analyses. Les utilisateurs sont des personnels identifiés et formés de l'Institution, du Département de Charente et de la SAUR.
   Une tierce maintenance applicative a été mise en place avec la société TLG Pro pour maintenir en état de marche les fonctionnalités existantes de ces sites web et aider à conserver des connexions sécurisées (VPN pour réseau privé virtuel) et des transferts automatiques de données.

6. *Observatoire de la Foucherie* : un entretien de l'observatoire est prévu en 2010.

7. *Travaux préconisés par SAFEGE suite à la visite décennale et à la visite annuelle : à prévoir.* L'auscultation réalisée par la société SAFEGE lors de la visite annuelle a permis d'identifier un certain nombre d'opérations à réaliser. Toutefois, la liste établie ci-dessous ne peut être considérée comme exhaustive.

Travaux et opérations à prévoir :

I inspection vidéo et nettoyage par airlift des drains de collecte des débits de fuite de la digue principale (présence de graviers et de limons),
II remplacement de l'échelle de descente dans le puits humide (corrosion importante) et traitement anti-corrosion des pattes de fixation de l'échelle du puits sec,
III création d'un fossé de drainage en pied de digue,
IV réalisation d'une étude de dangers selon l'Arrêté du 29 février 2008 fixant des prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques,
V remplacement de la porte d'entrée présentant une protection insuffisante contre les effractions, d'une vitre fêlée suite à l'impact d'un projectile, de mobiliers de bureau (armoire, plan de travail) et installation d'une rampe d'accès à l'étage supérieur,
VI remplacement des deux vannes de prise d'eau intermédiaire du puits humide,
VII installation de deux piézomètres de suivi sur la digue de la retenue secondaire de La Guerlie (présence d'écoulement sous les fondations de la digue),
VIII renforcement du chauffage existant dans le local de la tour afin de lutter contre un taux humidité excessif à l'origine d'une corrosion rapide du matériel électrique, électronique et hydraulique,

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer les démarches et à passer les marchés nécessaires à l'entretien du site de Lavaud.

Les travaux d'entretien 2010 sur le site de Lavaud font l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Travaux d'entretien du site et barrage de Lavaud – Année 2010

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Travaux d'entretien du site et barrage de Lavaud
Année 2010

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires à l'entretien du site et du barrage de Lavaud pour l'année 2010 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à passer les marchés relatifs à l'entretien du site et du barrage de Lavaud pour l'année 2010 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

7.3. <u>Etude de dangers sur le barrage de Lavaud</u>

L'Institution, en tant que propriétaire du barrage de Lavaud est tenue de réaliser une étude de dangers conformément à **l'Arrêté du 29 février 2008 fixant des prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques**.

Le montant prévisionnel de cette étude est de 70 000 € HT.

L'étude de dangers du barrage de Lavaud fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Etude de dangers du barrage de Lavaud.

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Etude de dangers du barrage de Lavaud

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le président à passer un marché pour la réalisation de l'étude de dangers du barrage de Lavaud pour un montant maximum de 70 000 € HT et à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

7.4. Assistance technique : auscultation du barrage de Lavaud

Contexte

La construction du barrage de Lavaud a été achevée en décembre 1988. La circulaire n°70/15 du 14 août 1970 (Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement et de l'Industrie) relative à l'inspection et à la surveillance des barrages intéressant la sécurité publique impose une **visite annuelle des installations**.

Etat d'avancement

Depuis, un suivi régulier d'auscultation du barrage est réalisé chaque année. Le marché associé à cette prestation court sur la période 2007-2010. C'est la Société Anonyme Française d'Etudes et de Gestion (SAFEGE) qui est attributaire de ce marché. Ce marché arrive à échéance au 21 décembre 2010. Il est donc nécessaire de relancer un marché pour poursuivre une assistance technique sur la période 2011-2014.

Visite annuelle du 09/12/09 :

Inspection de la galerie

Inspection des chambres de drains

L'assistance technique pour le barrage de Lavaud fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Marché d'assistance technique pour le barrage de Lavaud.

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Marché d'assistance technique pour le barrage de Lavaud

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à passer un marché d'assistance technique pour l'auscultation du barrage de Lavaud (2011-2014) et à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS

8. PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU BASSIN DE LA CHARENTE

8.1. Restauration - désenvasement du fleuve Charente

Une visite d'expertise de l'ICAT sur le projet de restauration du fleuve Charente et le PAPI Charente a eu lieu le 1er octobre 2009.

Les conclusions de cette expertise ne sont pas connues à ce jour.

Le travail technique sur le projet de restauration du fleuve Charente a été poursuivi sur la base :

- d'une combinaison d'objectifs visant à la prévention des inondations et la préservation de la Grande Mulette ;

- des nouveaux profils de dragage et du volume fixé à 600 000 m3 de sédiments à extraire ;

- d'une valorisation des sédiments par épandage agricole.

Evolution des fonds de la Charente

Afin de suivre l'évolution des fonds de la Charente, l'Institution et le Département de Charente-Maritime ont réalisé des campagnes bathymétriques fin 2009 – début 2010.

Il ressort des analyses que la tendance à l'envasement est confirmée, en particulier à l'amont de Port-d'Envaux où se situent les zones d'intérêt pour la protection de la Grande Mulette. Sur ce secteur il existe donc un risque d'envasement des individus vivants de Grande Mulette. La conservation des populations les plus à l'aval est menacée.

La zone de Taillebourg plus en amont serait encore préservée (légère tendance à l'érosion).

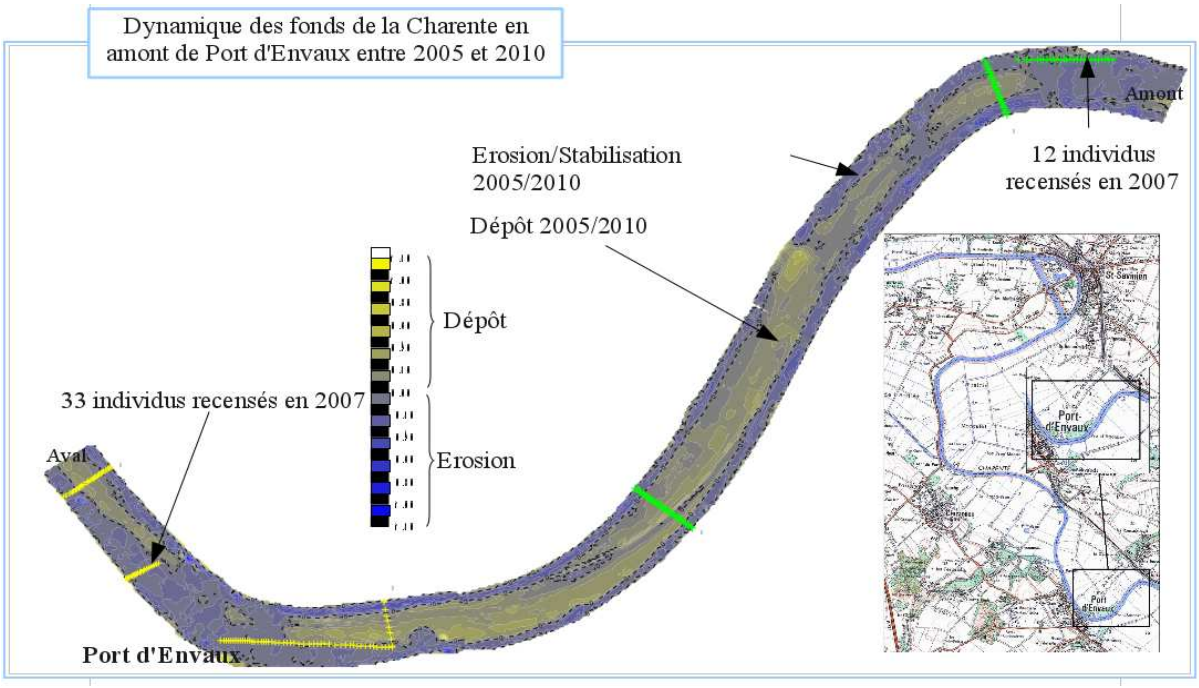

L'Institution a engagé un travail exploratoire sur la dynamique sédimentaire récente constatée entre 1995 et 2010 et estimé l'évolution probable à 2025 (15 ans d'observation – 15 ans de projection). Ces hypothèses sont à prendre avec précaution car l'évolution peut être très fluctuante. Néanmoins, les premières estimations tendent à montrer que la partie située entre Saint-Savinien et Port-d'Envaux resterait globalement stable et que la partie amont continuerait de s'envaser jusqu'à Taillebourg de plusieurs dizaines de centimètres.

Projet de restauration du fleuve Charente

Les caractéristiques techniques du projet sont les suivantes :

- Dragage de 600 000 m3 de vase
- Refoulement de 200 000 m3 humides par an ;
- Décantation puis reprise de 160 000 m3 séchés par an ;
- Evacuation vers des filières de valorisation agricole ou vers un site d'égouttage secondaire ;
- Durée prévisionnelle des travaux : 3 à 4 ans.

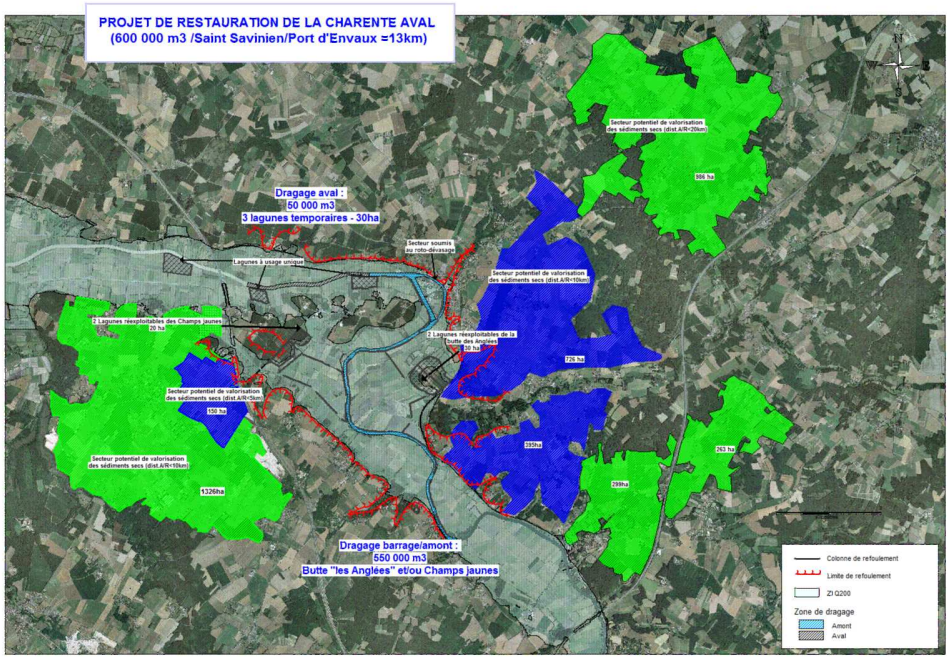

Pour la phase reprise-transport des sédiments essorés, depuis les lagunes jusqu'à l'épandage sur les parcelles, sur la base de 2 pelles de chargement et 5 rotations de tracto-bennes par heure, le volume épandu pourrait être de 1 000 m3 par jour.

La valorisation des résidus de dragage essorés permettrait la restructuration des sols agricoles.

Les éléments techniques du projet doivent être précisés par :

- une étude foncière afin de préciser le périmètre d'épandage des sédiments qui avait été défini en 2007 ;
- des investigations archéologiques.

Il est proposé de passer une convention avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime pour avancer sur les aspects fonciers du projet.

La convention avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Projet de restauration du fleuve Charente – Convention avec la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Projet de restauration du fleuve Charente

Convention avec la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime pour déterminer avancer sur les aspects fonciers du projet de restauration du fleuve Charente.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

8.2. Réduction de la vulnérabilité aux inondations

Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

Il est proposé de concrétiser la collaboration de l'Institution avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge par une convention d'objectifs de 3 ans afin de travailler sur réduction de la vulnérabilité économique de la ville de Saintes : sensibilisation des entrepreneurs, réduction des dommages potentiels, retour à la normale après une inondation. (**Annexe 3)**

La convention d'objectifs avec la CCI de Rochefort et de Saintonge pour la réduction de la vulnérabilité des activités économiques au risque d'inondations fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Réduction de la vulnérabilité des activités économiques – Convention avec la CCI de Rochefort et de Saintonge

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

Convention avec la CCI de Rochefort et de Saintonge

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

La convention est jointe en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec la CCI de Rochefort et de Saintonge relative à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

Réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat

L'Institution a engagé une sensibilisation auprès des associations d'inondés de Saintes et Cognac, afin de rendre acteur le citoyen dans la prévention du risque.

Un espace collaboratif dédié a été créé sur le site de l'EPTB et ouvert aux associations.

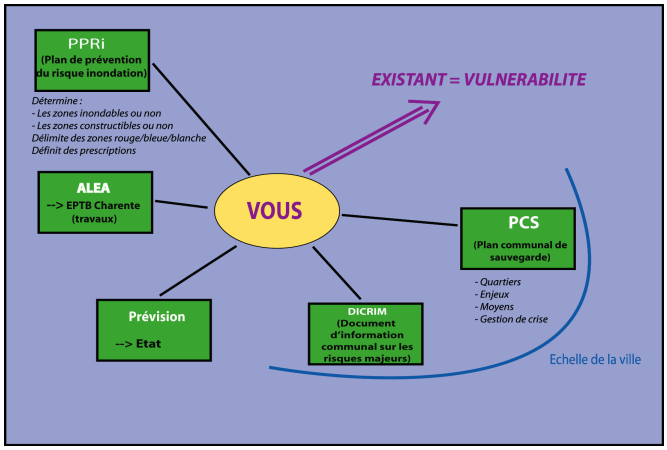

Ces informations et outils de mise en situation visent à engager une démarche volontaire de prise en compte du risque et de réflexion (protection individuelle). Ces démarches contribuent également à une organisation collective de la prévention.

8.3. Convention avec le CEPRI

Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) est une association de collectivités territoriales engagées dans la réduction du risque d'inondation et constitue un pôle de compétences à destination prioritaire des collectivités territoriales et des pouvoirs publics.

Le CEPRI a sollicité l'Institution pour inscrire la Charente en tant que site pilote des actions suivantes :

- Mise en œuvre concertée et partenariale d'une démarche d'évaluation de la pertinence et du bénéfice à tirer d'une action de prévention des inondations dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- Résilience des activités économiques ;
- Mobilisation et la préparation de la population active ;

Il a également sollicité l'Institution pour participer au réseau des structures porteuses de PAPI, destiné à favoriser les échanges d'expérience entre acteurs et au partage et à la mise en commun des informations et des ressources.

Il est proposé de soutenir la réalisation du programme du CEPRI concernant les actions définies ci-dessus en tant que site pilote et de participer au réseau des structures porteuses de PAPI. **(annexe 4)**

Le montant proposé de la participation de l'Institution est de 15 000 € pour 1 an.

La convention avec le CEPRI fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Convention avec le CEPRI 2010-2011

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Convention avec le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)

2010 - 2011

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents soutient le programme d'actions du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation concernant les actions suivantes :
  - Mise en œuvre concertée et partenariale d'une démarche d'évaluation de la pertinence et du bénéfice à tirer d'une action de prévention des inondations dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
  - Résilience des activités économiques ;
  - Mobilisation et la préparation de la population active ;
  - Réseaux : participation au réseau des structures porteuses de PAPI.

  Le montant de la participation de l'Institution est de 15 000 € pour 1 an.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention jointe avec le CEPRI

Fait et délibéré à Saintes,
le
Le Président,
Didier LOUIS,

9. CONVENTION AVEC L'IFREMER SUR LA MODELISATION DE L'ESTUAIRE

L'Institution et l'IFREMER ont signé le 1er juin 2010 un accord-cadre de coopération scientifique et technique 2010-2013. Il prévoit de mettre en commun leurs compétences et moyens au service du développement d'outils de diagnostic et de gestion intégrée à l'échelle du bassin de la Charente et du pertuis Marennes-Oléron.

L'objet est de contribuer à une meilleure prise en compte des interdépendances entre les ressources et usages du bassin hydrographique et de ceux du bassin littoral (approche GIZC[1]).
L'accord-cadre prévoit la mise en œuvre d'actions spécifiques déclinées en convention-projet, où sont spécifiés : la thématique de recherche, les méthodes et moyens, les résultats attendus, le phasage ainsi le coût prévisionnel.

Afin de répondre à des besoins partagés par plusieurs acteurs sur le fonctionnement de l'estuaire de la Charente, il est proposé que l'Institution et l'Ifremer soumettent une convention-projet sur la modélisation hydrodynamique de l'estuaire de la Charente. Les principaux acteurs concernés sont l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Général de la Charente-Maritime, l'Université de la Rochelle.

La convention-projet proposée permettrait sur une durée de un an de :

- mutualiser les données de l'Ifremer, de l'Institution, des services de l'État et du SHOM pour constituer un référentiel topographique et bathymétrique unique, maillé à 1m ;
- développer un modèle hydrodynamique de l'estuaire Charente, de l'embouchure à Saint-Savinien, qui complétera les modèles existants des pertuis Marennes-Oléron, Gironde ;
- mesurer dans la Charente grâce à des sondes, l'évolution des courants, de la salinité, de la turbidité pour à la fois caler le modèle et mesurer l'impact des manœuvres de vannes du barrage de Saint-Savinien* ;
- comprendre à terme grâce à ce modèle les conditions de mélange eau douce-eau salée, la progression du bouchon vaseux, les problèmes liés au barrage* de transit sédimentaire et de continuité écologique.

(* ces travaux sont liés aux réflexions menées dans le cadre du schéma de gestion aval piloté par le Département de Charente-Maritime)

La convention-projet avec l'IFREMER sur la modélisation de l'estuaire de la Charente fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :
Convention-projet avec l'IFREMER sur la modélisation de l'estuaire de la Charente

1 - Gestion Intégrée des zones côtières

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Convention-Projet avec l'IFREMER
sur la modélisation de l'estuaire de la Charente

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

Étaient présents :

Absents excusés et représentés :

Absents excuses :

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer une convention-projet avec l'IFREMER sur la modélisation de l'estuaire de la Charente et tout document afférent.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,

10. FONCTIONNEMENT DES SERVICES

10.1. Mise à disposition d'un agent du Conseil Général de Charente

Il est proposé la mise à disposition auprès de l'Institution pour une durée de 3 ans, de Monsieur Denis ROUSSET, agent du Conseil Général de la Charente pour la cellule d'animation du SAGE Charente.

Cette mise à disposition serait effective à compter du 1er juillet 2010.

Le projet de convention est présenté en **annexe 5.**

La convention de mise à disposition fait l'objet du projet de délibération suivant proposé au Conseil d'Administration :

Convention de mise à disposition d'un agent du Conseil Général de la Charente

Projet de Délibération

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Convention de mise à disposition d'un agent du Conseil Général de la Charente

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSES :

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise à disposition d'un agent du Conseil Général de la Charente auprès de l'Institution, à compter du 1er juillet 2010, pour une durée de 3 ans ;
- **AUTORISE** le Président de l'Institution ou son représentant à signer la convention jointe et à intervenir avec le Conseil Général de la Charente, pour la mise à disposition d'un agent.

Fait et délibéré à Saintes,
le

Le Président,
Didier LOUIS,